Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260078-DE

VILLE DE BERGERAC

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20260078 — Rapporteur : Catherine TAVEAU

Service : Police Municipale
Secrétaire de séance : François CORNET

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le TRENTE SEPTEMBRE, **à 18 heures,**
les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 30, 29 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 24/09/2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Christian SAUBADU, Philippe MALLARD, Christine FRANCOIS, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariélle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET, Valérie BOURNAZEL, Hélène LEHMANN (1), Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY, Élodie BLONDY, Christophe GENOVESIO.

ABSENTS EXCUSÉS :

Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Julien CHOUET
François DUHANT	a donné délégation à	Christian SAUBADU
Farid EL KADI	a donné délégation à	Roger AUBRY
Agathe SAUMET-ROCHE	a donné délégation à	Catherine TAVEAU
Gaëlle SCHNEIDER	a donné délégation à	Romuald PIVETEAU
Hélène LEHMANN	a donné délégation à	Jacqueline SIMONNET

(1) Départ au dossier n° 20 «Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation».

RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIÈRE DE VÉHICULES – ANNÉE 2025

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 ;

VU le Code de la commande publique notamment ses articles L.3131-5, R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 ;

VU la délibération n°D20230061 du conseil municipal en date du 6 juillet 2023 autorisant la signature du contrat d'exploitation de la fourrière de véhicules avec la SARL Garage Carrosserie des Versannes à saint Nexans ;

VU la convention de délégation de service public pour la gestion de la fourrière de véhicules signée avec la SARL Garage Carrosserie des Versannes à Saint Nexans et la Commune de Bbergerac le 2 août 2023 ;

VU le rapport transmis par la SARL Garage Carrosserie des Versannes à Saint Nexans aux services municipaux ;

VU la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est déroulée le 19 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT que le rapport 2025 de la SARL Garage Carrosserie des Versannes à Saint Nexans a été présenté par le délégataire à la CCSPL du 19 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT que ce rapport complet sera mis à la disposition du public et transmis à l'ensemble des élus ;

CONSIDÉRANT que la gestion de cette délégation donne entière satisfaction ;

CONSIDÉRANT les attentes de la commune qui ne dispose pas des moyens techniques et humains pour assurer cette mission en régie directe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2025 de la fourrière de véhicules assurée par la SARL Garage Carrosserie des Versannes à Saint Nexans.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260078-DE

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 30/09/2026.
Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 7 OCT. 2026
et de l'affichage en date du - 7 OCT. 2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

François CORNET

Le Maire,

Fabien RUET